

→ Notre mode d'intervention

Aquitaine Active vous accompagne dans vos démarches pour finaliser votre projet.

► L'accueil

Nous vous rencontrons (sur rendez-vous) à partir d'un projet élaboré.

Pour l'aide au montage technique des projets (étude de marché, faisabilité économique et financière...), Aquitaine Active s'appuie sur les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise, les réseaux de l'insertion et ceux de l'économie sociale et solidaire.

► L'expertise économique et financière

Ensemble, nous étudions comment nous pouvons financer votre entreprise :

- mise en relation avec les banques et appui à la négociation bancaire,
- mobilisation de financements et de partenariats autour des projets.

► Le comité des engagements

Chaque projet recevable est présenté à un comité d'engagement composé d'experts.

Le comité délibère sur le financement que vous avez demandé en fonction de la viabilité économique, financière et sociale du projet.

► Le suivi des projets

Parce qu'une activité qui se lance sans disposer de suivi est vulnérable, nous intervenons en suivi et en prévention des risques après un financement en garantie d'un prêt bancaire et/ou en fonds propres.



Fonds de garantie régional
pour le financement
des initiatives d'insertion
et de solidarité
créatrices d'emplois

Financez vos projets

des outils au service de l'économie
sociale et solidaire en Aquitaine



Aquitaine Active a été créée par :

- La Caisse des Dépôts et Consignations
- Cofinoga
- Le Crédit Coopératif
- Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- La CRESS Aquitaine
- La Fondation Macif
- France Active
- Le GARIE

Avec le soutien :

- de l'Etat
- de la Région Aquitaine
- du Fonds Social Européen



→ Contact :

Stéphane Pardonnet
111, cours du Maréchal Gallieni
33000 Bordeaux
Tél. 05 56 24 56 79 - Fax 05 56 96 73 49
e-mail : aquitaineactive@wanadoo.fr

Vous souhaitez créer ou développer :

- une structure d'insertion par l'activité économique
- une association ou une entreprise solidaire qui embauche des personnes en difficulté

→ Notre mission

- ▶ Aquitaine Active, association créée en 2003, est affiliée au réseau France Active. Elle intervient sur l'ensemble de la région Aquitaine et mobilise le fonds de garantie régional AIES. Ce fonds de garantie permet, par un accès facilité aux crédits bancaires, d'inscrire les projets dans une démarche de développement économique.
- ▶ Aquitaine Active propose aux projets qu'elle accompagne des **solutions de financement pour la création, le développement, la consolidation et la reprise d'entreprise.**



→ Les bénéficiaires

- ▶ Les **structures d'insertion** par l'activité économique.
- ▶ Les **entreprises et associations de l'économie sociale et solidaire.**
- ▶ Les **personnes en situation de précarité économique et sociale** qui souhaitent créer leur propre entreprise.



→ Les outils financiers mobilisés

Le fonds de garantie régional

- ▶ Parce qu'un projet qui ne dispose pas des services d'une banque est souvent voué à l'échec, **Aquitaine Active vous soutient dans la négociation que vous menez avec votre banquier pour le financement de votre projet.**
- ▶ Pour vous permettre de mieux financer votre besoin en fonds de roulement ou vos investissements par le recours aux crédits bancaires, nous nous portons garants des sommes empruntées.

Avantages de la garantie

- ▶ Nous expertisons votre projet.
- ▶ Avec vous, nous travaillons et négocions auprès de votre banque.
- ▶ Vous êtes accompagné pour toute la durée de la garantie.
- ▶ Votre risque est couvert pour un faible coût.

Caractéristiques techniques

- ▶ **Durée des prêts :** moyen terme.
- ▶ **Montant maximal garanti :** 30 500 €.
- ▶ **Taux de garantie du prêt :**
65 % du montant de l'emprunt pour les entreprises ayant moins de 3 ans d'existence, au delà 50 % de quotité.
- ▶ **Durée de la garantie :** 5 ans maximum.
- ▶ **Coût de la garantie :** 2 % du montant garanti.
- ▶ **Exemple :**
pour un prêt de 15 000 € garanti à 65 %, le coût de la garantie est de 195 €.

Les apports en fonds propres

- ▶ Aquitaine Active aide au montage financier de vos projets. Nous utilisons les outils développés par France Active pour renforcer les ressources stables de vos structures.
- ▶ Parce qu'une activité qui ne dispose pas suffisamment de fonds propres est fragilisée, nous apportons des capitaux sous différentes formes :

Prêt participatif ou prise de participation au capital des sociétés via la Société d'Investissement France Active (SIFA)

Montant : jusqu'à 320 000 €

Durée : 5 ans maximum
dont différé d'amortissement de 2 ans

Taux d'intérêt : 4 % par an

Contrat d'apport avec droit de reprise pour les associations

Montant : jusqu'à 30 000 €

Durée : de 3 à 5 ans
dont différé d'amortissement de 2 ans

Taux d'intérêt : 0 %

Fonds Commun de Placement Insertion Emplois (FCPIE) pour les associations et les sociétés commerciales

Montant : jusqu'à 50 % du montant des fonds propres (avant intervention) dans la limite de 320 000 €

Durée et remboursement : à échéance de 3 à 5 ans, le capital et les intérêts sont remboursés à terme

Taux d'intérêt : 2 % par an